PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

15.3.2005 PE 355.624v01-00

AMENDEMENTS 1-3

Projet d'avis **(PE 353.594v01-00)**
Marie-Line Reynaud
L'inclusion sociale dans les nouveaux États membres
(COM(2004)0848 – 2004/2210(INI))

Amendement déposé par Mihael Brejc

Amendement 1
Paragraphe 2 bis (nouveau)

2 bis. invite à nouveau les États membres à garantir la bonne mise en œuvre de la législation en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination et à prévoir des contrôles adéquats en ce qui concerne l'application de celle-ci;

Or. sl

Amendement déposé par Mihael Brejc

Amendement 2
Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. encourage les États membres à mettre au point des stratégies communes et harmonisées en matière d'inclusion sociale à l'échelle locale et régionale, et ce notamment dans les régions qui sont confrontées à de nombreux problèmes liés à l'inclusion de groupes vulnérables, en particulier les minorités;

Or. sl

Amendement déposé par Sophia in 't Veld

Amendement 3
Paragraphe 8 bis (nouveau)

8 bis. souligne que, dans plusieurs États membres, des problèmes subsistent du fait que des personnes apatrides continuent de se voir refuser la citoyenneté et / ou le droit de résidence;

Or. en